

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2493

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 12 L

I. – Supprimer l'alinéa 7.

II. – En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À partir du 1^{er} janvier 2023, les quatrième à sixième alinéas du I de l'article L. 541-15 sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.